

ERDF et Sèvre-Loire habitat : simplifier la vie locative



Nicolas Touché (à droite) directeur d'ERDF, et Daniel Doteau, directeur de Sèvre-Loire habitat, signent la convention de partenariat.

Le 20 décembre ERDF (électricité réseau distribution de France) et Sèvre-Loire habitat, bailleur social, ont signé une convention de partenariat pour faciliter et simplifier la vie de leurs clients communs. En effet, cette convention a pour objectif de préciser la procédure d'installation dans un nouveau logement. « Lorsque vous quittez votre logement, explique Joël Pellat d'ERDF, nous laissons l'énergie pendant 56 jours avant de l'interrompre ; maintenant nous interrogeons le bailleur qui vérifie ses listes et relance les locataires pour information. Si les locaux sont reloués ou sur le

point de l'être, nous n'interrompons pas l'énergie. Tout le monde y gagne, nous évitons des déplacements (16 000 déplacements et 321 000 km évités) et les locataires font l'économie des frais de remise en service de compteur. Nous fournissons aussi des informations sur les démarches liées à l'emménagement, et l'électricité est mise à disposition dès l'entrée dans les lieux. »

ERDF s'appuie aussi sur son partenaire pour fournir aux locataires, les informations nécessaires : liste des fournisseurs d'électricité pour faire son choix, démarches à engager.

Ouest France –Vendredi 27 décembre 2013